



Sections de l'Aube



CTPD DU 8 FEVRIER 2011

Le Comité Technique Paritaire Départemental de l'Aube s'est réuni le 8 février de 9 h 00 à 12 h 15. Il comportait 4 points à son ordre du jour et les questions diverses. Représentaient la délégation : Nicole CHAMBON (titulaire) et Laurent CROUZET (suppléant).

1°/ APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES DIX HUIT POSTES COMPTABLES DE LA FILIERE GESTION PUBLIQUE (GP)

Suite à la mise en œuvre des règles de vie unifiées les règlements intérieurs des 18 postes comptables de la gestion publique ont été revus pour prendre en compte les nouvelles règles. A noter que l'unification avec la filière fiscale n'est pas encore totale, la fin de la plage variable de la gestion publique étant fixée à 18 h 30 contre 19 h 00 pour les postes de la filière fiscale. La différence de taille des unités de travail explique cela, des problèmes de sécurité pouvant apparaître dans les petites unités si très peu d'agents sont présents tard le soir.

Les nouveaux règlements ont été approuvés à l'unanimité.

2°/ BILAN DE LA NOTATION 2010 (ACTIVITE 2009) POUR LA FILIERE FISCALE (FF)

Le bilan est très détaillé. A noter que le bilan de la notation de la filière GP est présenté dans les Commissions Administratives Paritaires Locales et est nettement moins détaillé. Autre différence entre les deux filières : le contingentement, pour la FF, des + 0,02 et + 0,06 pour les tous les agents (même ceux ayant atteint le dernier échelon) alors que dans la filière GP seuls les mois de bonification sont contingentés (les notes des agents ayant atteint le dernier échelon sont donc « libres »).

3°/ MISE A JOUR DU REFERENTIEL DES EMPLOIS

Filière Fiscale : SIE de Troyes Agglomération : - 1 Inspecteur Départemental 2^e classe
SIE de Troyes Extérieur : - 1 Inspecteur Départemental 2^e classe
Direction : + 2 Inspecteurs Départementaux 2^e classe.

Par ailleurs la Direction nous a indiqué vouloir limiter, le plus possible, les détachements.

Filière Gestion Publique : Pont Sainte-Marie Ste Savine, Romilly sur Seine et Troyes Municipale : + 1 B et - 1 C, Direction : + 3 B, - 3 C. SIP de Troyes agglomération + 1 B et + 1 C et SIP de Troyes Extérieur - 1 B et - 1 C.

A noter que pour la filière GP, la suppression d'emplois théoriques n'a (à l'inverse de ce qui se fait en FF) aucune influence sur l'affectation des agents déjà en place. Les régularisations se font par le jeu naturel des départs et des arrivées.

Cette mise à jour a été approuvée à l'unanimité.

4°/ DETERMINATION DES PONTS NATURELS

Il y a trois possibilités en 2011 : **Vendredi 3 juin** (Ascension), **vendredi 15 juillet** (Fête Nationale) et **lundi 31 octobre** (Toussaint). **Les trois ponts sont accordés.** Le premier sera financé par la journée d'autorisation d'absence ministérielle remplaçant les jours fériés comptables, les autres feront l'objet, au choix pour TOUS les agents d'une journée de congé, d'une journée de RTT ou (nouveau pour la filière GP) d'une récupération. Vote pour à l'unanimité.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

1°/ Horaires d'ouverture au public des postes et services

Ce point, dont l'ajout à l'ordre du jour avait été demandé par l'ensemble des représentants du personnel, a fait l'objet d'un débat concernant la méthode utilisée par la Direction. La différence de « culture » entre les deux filières a conduit à un malentendu. En effet, dans la filière GP les représentants du personnel étaient associés dès le démarrage des travaux et le projet présenté au CTP était « bouclé ». Dans la filière fiscale, les représentants du personnel émettent un avis au CTP, après que la Direction ait consulté directement les agents et les chefs de service, mais le dossier peut encore évoluer lors de la discussion en CTP. Ce qui importe c'est que le dossier aboutisse rapidement, à la satisfaction de tous.

Concernant le fond du dossier, la Direction a indiqué qu'aucune décision n'était encore prise, que tout était discutable sauf le fait que dans une même ville les horaires devaient être unifiés. Pour nous, ce dossier, qui a pu provoquer des inquiétudes, suscite surtout un espoir, la réduction envisagée pour de nombreux postes des heures d'ouverture permettant de mieux travailler sur les dossiers. A suivre.

2°/ Recours à téléactes dans les conservations des hypothèques

85 % des études utilisent cette procédure pour 38 % des formalités. L'objectif de la Direction est de monter à 50 % des formalités. Les deux freins proviennent des difficultés d'accès à Internet en milieu rural et des difficultés pour former certains collaborateurs des études.

3°/ Déploiement des organigrammes fonctionnels

Ils sont déjà présents dans la filière GP. Ils seront déployés progressivement dans la FF d'ici fin 2011.

4°/ Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Ce dossier, piloté par le Préfet, doit conduire l'État à ne disposer que de 12 m² par agent. Actuellement dans l'Aube le ratio est de plus de 18 m². Le retour à 12 m² est programmé pour 2018. A Troyes, où sont regroupés 60 % des effectifs, la DGFIP est propriétaire du 22/24 bd Gambetta, du 1^{er} RAM et du site Pierre Brossolette. Tous les autres sites font l'objet d'un bail. L'idée de la Direction est de réduire le paiement des loyers. Le déménagement sur le site du 1^{er} RAM des huissiers, des services sociaux et du local des syndicats de la filière GP a permis de libérer de la place. La Direction étudie donc la possibilité de rapatrier, à terme, un service dans les locaux du 24 bd Gambetta. C'est le retour de la Paierie qui est actuellement à l'étude. Il faut que cela garantisse la qualité des conditions de travail des agents concernés. Dossier à suivre.... Dans le même temps les travaux du futur centre des Finances Publiques de Bar sur Aube ont repris. L'emménagement est prévu pour décembre 2011.

5°/ Remboursement des frais de déplacement

La mise en place chaotique d'Agora et les difficultés de mise au point de la gestion des frais de déplacement dans CHORUS ont conduit à des retards importants. Des dispositions ont été prises (création d'une régie de dépenses) pour régulariser au plus vite la situation.

6°/ Contrôle sur pièces des agents de la DGFIP

Aucun changement. Actuellement seuls les agents de la filière fiscale font l'objet d'un contrôle systématique de leur dossier. Il faut attendre la fusion pour connaître les décisions à ce sujet.

7°/ Retenues pour fait de grève

A compter des grèves de janvier la retenue sera faite intégralement sur le mois suivant la grève (dans la limite de la quotité saisissable) pour les deux filières.

8°/ Budget départemental

La Direction nous a annoncé que les marges de manœuvre étaient réduites. Elle souhaite donc « dépenser mieux » et a lancé un audit à ce sujet. Nous aurons certainement plus d'informations lors du Comité Technique Paritaire Départemental consacré au budget local.

Pour nous contacter

Nicole CHAMBON, secrétaire départementale **CFTC DGFIP**, Direction Départementale, Dépôts et Services Financiers, 03 25 43 72 04, cftc.010@dgfip.finances.gouv.fr

Laurent CROUZET, secrétaire départemental **FO DGFIP**, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69, fo.010@dgfip.finances.gouv.fr, site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/